

Le harcèlement au travail : Connaissez la loi, connaissez votre rôle



À compter du **1^{er} septembre 2025**, la loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*) de la Nouvelle-Écosse inclura un nouveau règlement visant à mieux aborder le harcèlement au travail.

Tous les lieux de travail en Nouvelle-Écosse doivent :

-  Rédiger une politique sur le harcèlement
-  Inclure une définition claire et un énoncé d'engagement
-  Offrir une formation aux employés
-  Inclure un processus de signalement du harcèlement
-  Assurer un processus d'enquête juste
-  Réviser la politique régulièrement

Connaissez votre rôle dans la prévention :

-  Demandez à votre gestionnaire où se trouve la politique sur le harcèlement au travail.
-  Sachez comment signaler le harcèlement ou comment intervenir.
-  Parlez à votre gestionnaire, superviseur, représentant de la sécurité et de la santé au travail ou CMSST si vous avez des questions.



La création d'un lieu de travail sûr et respectueux est la responsabilité de tout le monde.

PreventWorkplaceHarassment.ca/fr